

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
12 juillet 2018
n° 26 / 7783^e
pages 1433 à 1480

CHRONIQUE / Environnement

Les défis soulevés par la régulation
des perturbateurs endocriniens

> *Béatrice Parance*

1449

ÉDITORIAL

1433 Londres ou Vichy?, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 1437 Visites domiciliaires (autorisation judiciaire): droit de contester en l'absence de fraude
- 1437 Action de concert (défaut de déclaration): durée de la privation du droit de vote
- 1438 Pratique sportive (entraînement de ski): responsabilité de l'École du ski français
- 1439 Responsabilité des produits défectueux: caractérisation du défaut et du lien de causalité
- 1440 Détournement de fonds publics (caractérisation): condamnation d'un sénateur
- 1441 Peine (confiscation): contrôle de proportionnalité d'une saisie immobilière
- 1442 Étrangers (délict de solidarité): inconstitutionnalité partielle du régime

POINTS DE VUE

- 1445 L'extension du domaine du chanvre légal, *Renaud Colson*
- 1447 Cannabidiol (CBD) et « cannabis ultra-light »: quel statut en droit français?, *Yann Bisiou*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1458 **Panorama:** Majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro*
- 1471 **Notes:** Les applications peu convaincantes de l'article 528-1 du code de procédure civile, note sous Civ. 2^e, 17 mai 2018 [2 arrêts], *Jérémy Jourdan-Marques*
- 1475 Coup d'arrêt au développement du commerce électronique de médicaments, note sous CE 26 mars 2018 [2 arrêts], *Thibault Douville*

ENTRETIEN

- 1480 Amane Gogorza - Affaire « Sandoval »: vers une extradition de l'ex-policier argentin?

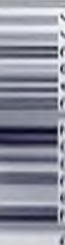
DAJLOZ



Version numérique incluse*



321826



9 782993 218266

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

1433 Londres ou Vichy?

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PIERCHIEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juillet 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ACTUALITÉS

1436

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement (décision de recevabilité):
suspension des procédures d'exécution,
Civ. 2^e, 28 juin 2018

Prestations funéraires (prix): sanction
du manquement à l'obligation d'information,
Civ. 1^{er}, 27 juin 2018

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard):
notion de « transporteur aérien effectif »,
CJUE 4 juill. 2018

Fiscalité

Visites domiciliaires (autorisation judiciaire):
droit de contester en l'absence de fraude,
Com. 27 juin 2018

Société et marché financier

Action de concert (défaut de déclaration):
durée de la privation du droit de vote,
Com. 27 juin 2018

Société civile (liquidation judiciaire
d'un associé): perte de la qualité d'associé,
Com. 27 juin 2018

1438

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Pratique sportive (entraînement de ski):
responsabilité de l'École du ski français,
Civ. 1^{er}, 27 juin 2018

Responsabilité du notaire (vente):
vérification de l'attestation d'assurance
du vendeur, *Civ. 1^{er}, 27 juin 2018*

Responsabilité des produits défectueux:
caractérisation du défaut et du lien
de causalité, *Civ. 1^{er}, 27 juin 2018*

Famille-Personne-Succession

Incapable majeur cocontractant:
action d'un héritier en nullité pour insanité
d'esprit, *Civ. 1^{er}, 27 juin 2018*

Divorce (prestation compensatoire): prise
en compte des charges, *Civ. 1^{er}, 4 juill. 2018*

Succession (compétence territoriale):
décharge d'une obligation successorale,
Civ. 1^{er}, 4 juill. 2018

1440

DROIT IMMOBILIER

Bail

Encadrement des loyers (zones tendues):
publication du décret pour la période
2018/2019

1440

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Détournement de fonds publics
(caractérisation): condamnation d'un sénateur,
Crim. 27 juin 2018

Peine (confiscation): contrôle
de proportionnalité d'une saisie immobilière,
Crim. 27 juin 2018

Procédure pénale

Détention provisoire (prolongation):
motivation par le trouble exceptionnel
à l'ordre public, *Crim. 20 juin 2018*

Impartialité (juge des libertés):
refus d'homologation dans le cadre
d'une CRPC, *Crim. 19 juin 2018*

1442

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étrangers (délit de solidarité):
inconstitutionnalité partielle du régime,
Cons. const., 6 juill. 2018

1443

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat d'avenir (obligation de formation):
certificat universitaire d'informatique,
Soc. 28 juin 2018

Contrat d'avenir (obligation de formation):
attestation d'initiation interne à l'informatique,
Soc. 28 juin 2018

Égalité de traitement (accord
de substitution): différence justifiée
par l'antériorité, *Soc. 28 juin 2018*

Journaliste (pigiste): éléments
de requalification en contrat de travail
de droit commun, *Soc. 28 juin 2018*

1443

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Voie d'exécution

Saisie immobilière (mise à prix):
modification à la demande du débiteur,
Civ. 2^e, 28 juin 2018

Saisie-attribution (effet attributif):
nouvelle saisie pour les intérêts moratoires,
Civ. 2^e, 28 juin 2018

POINTS DE VUE

- 1445 L'extension du domaine du chanvre légal
par Renaud Colson
- 1447 Cannabidiol (CBD) et « cannabis ultra-light » :
quel statut en droit français ?
par Yann Bisiou



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

- 1449 Les défis soulevés par la régulation
des perturbateurs endocriniens
par Béatrice Parance

PANORAMA

- 1458 Majeurs protégés
juin 2017 - mai 2018
par Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro

NOTES

- 1471 Les applications peu convaincantes de l'article 528-1
du code de procédure civile,
note sous Civ. 2^e, 17 mai 2018 [2 arrêts]
par Jérémy Jourdan-Marques
- 1475 Coup d'arrêt au développement du commerce
électronique de médicaments,
note sous CE 26 mars 2018 [2 arrêts]
par Thibault Douville



ENTRETIEN

- 1480 Amrane Gogorza - Affaire « Sandoval » :
vers une extradition de l'ex-policier argentin ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr